

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: VISION immo plus SA en liquidation, Neuchâtel
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 19.11.2003
4.

Echéance de préavis des créances: **05.01.2004**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Eric Tavel, liquidateur, Crêt-Taconnet 36, 2000 Neuchâtel
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: art. 745 CO.
BLANDENIER & MONTFORT; Avocats et Notaires
2053 Cernier
(02006058)